



Observations du collectif MILHAC TRANSITION dans le cadre de l'enquête publique pour la demande d'autorisation environnementale pour la création et l'exploitation d'un parc éolien dit du Petit Bos sur la commune de Milhac-de-Nontron.

Messieurs les Commissaire enquêteurs,

Le collectif **Milhac Transition** réunit les habitants de **Milhac-de-Nontron** et des **communes avoisinantes** qui souhaitent participer à une transition écologique **harmonieuse et équilibrée** prenant en compte la **préservation de la biodiversité**, la réalité des **ressources énergétiques locales** et le **respect des habitants**.

Notre collectif est né en 2020 avec la volonté de participer à la vie de la commune au travers d'un engagement citoyen. Il s'est construit au travers d'une déclaration d'intention que vous pouvez consulter en annexe de ce document ou sur le site internet du collectif : <http://milhactransition.fr>

Il regroupe à ce jour une quarantaine de sympathisants habitant en grande majorité sur la commune de Milhac-de-Nontron.

Notre collectif a **conscience des problématiques** liées au **réchauffement climatique** et de la nécessité d'explorer de nouvelles pistes pour organiser la vie sur le territoire, notamment en termes de production ou de consommation d'énergie.

Après lecture approfondie du dossier concernant le projet de parc éolien sur notre commune, nous vous prions de trouver ci-dessous nos observations que nous avons regroupées en 5 thématiques :

- Les impacts sur l'environnement
- Les impacts sur notre qualité de vie
- Les impacts sur l'économie locale
- Le manque de réalisme du projet
- Le manque de concertation et de démocratie
- La réponse inadaptée par rapport aux enjeux environnementaux et climatiques

Dans un souci de clarté, nous avons fait le choix d'organiser chacune de nos observations en deux parties : **notre constat** et **notre conclusion**.

Liste de nos observations

Le collectif Milhac Transition est opposé au projet de parc éolien du lieu-dit Petit Bos à Milhac-de-Nontron, car il a des impacts négatifs sur l'environnement.	3
Observation n°1 - Le promoteur n'a pas déposé de demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées	3
Observation N°2 - L'Aire d'Étude Immédiate est fréquentée par de nombreux équidés et bovins	4
Observation N°3 - La phase de construction et de démantèlement aurait des conséquences irréversibles sur la zone d'implantation	4
Le collectif Milhac Transition est opposé au projet de parc éolien du lieu-dit Petit Bos à Milhac-de-Nontron, car il n'est pas réaliste.	5
Observation N°4 - La région n'est pas suffisamment venteuse	5
Observation N°5 - Le facteur de charge calculé n'est pas réaliste	6
Observation N°6 - L'entreprise qui porte le projet n'est pas solide	6
Observation N°7 - Le groupe qui propose de mener le projet n'a pas l'expérience nécessaire	6
Le collectif Milhac Transition est opposé au projet de parc éolien du lieu-dit Petit Bos à Milhac-de-Nontron, car il a des impacts négatifs sur notre qualité de vie.	7
Observation N°8 - Le projet est incompatible avec les caractéristiques du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin	7
Observation N°9 - La distance entre les éoliennes et les premières habitations est trop courte.	7
Observation N°10 - Le projet a, dès le début, généré d'importantes tensions sociales entre les habitants, entre les élus et surtout entre les habitants et les élus.	8
Observation N°11 - Le projet entraîne une inégalité de traitement entre les hameaux de notre commune.	8
Observation N°12 - Le projet diminue l'attractivité globale de notre commune	9
Le collectif Milhac Transition est opposé au projet de parc éolien du lieu-dit Petit Bos à Milhac-de-Nontron, car il est une atteinte à la démocratie et aux droits des femmes et des hommes.	9
Observation N°13 - Le projet n'est pas accessible au plus grand nombre.	9
Observation N°14 - Le projet n'a pas été concerté.	10
Observation N°15 - Le projet n'a pas le soutien des élus locaux ni de la population.	11
Le collectif Milhac Transition est opposé au projet de parc éolien du lieu-dit Petit Bos à Milhac-de-Nontron, car il a des impacts négatifs sur notre économie locale.	11
Observation N°16 - Le projet n'apporte aucun emploi pérenne sur le territoire.	11
Observation N°17 - Le projet n'est pas compatible avec le tourisme vert.	12
Observation N°18 - Le projet va entraîner une baisse des valeurs immobilières.	12
Le collectif Milhac Transition est opposé au projet de parc éolien du lieu-dit Petit Bos à Milhac-de-Nontron, car il n'est pas la bonne réponse pour lutter contre le réchauffement climatique.	12
Observation N°19 - Ce type de projet est particulièrement inégalitaire.	12
Observation N°20 - Le projet est plus financier qu'écologique.	13

Le collectif Milhac Transition est opposé au projet de parc éolien du lieu-dit Petit Bos à Milhac-de-Nontron, car il a des impacts négatifs sur l'environnement.

Observation n°1 - Le promoteur n'a pas déposé de demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées

Notre constat

La commune de Milhac de Nontron bénéficie d'un environnement très préservé avec une grande richesse en termes de biodiversité aussi bien au niveau de la faune que de la flore. Le cabinet d'étude ENCIS a recensé un grand nombre d'espèces protégées aussi bien dans la ZIP que dans l'Aire d'Étude Immédiate. La Zone d'Implantation Potentielle est positionnée en plein milieu d'un important couloir migratoire et dans une zone connue pour sa richesse en chiroptères. ENCIS nous annonce par ailleurs que le projet va nécessiter la déforestation et le défrichement d'une surface de 38 390 m². Ces travaux vont dégrader, détruire et altérer un grand nombre d'habitats de ces espèces protégées et pourtant le promoteur éolien n'a pas déposé de demande de dérogation pour détruire toutes ces espèces protégées. Il tente de justifier cette absence de demande de dérogation par une série de mesures d'évitement décrites dans les pages 14 à 19 du document intitulé "Compléments apportés au dossier de DAE de mai 2018" mais quoi qu'il en soit, la destruction d'espèces protégées est incontournable dès lors qu'on défriche une aussi large parcelle.

Nous remarquons que les commissaires enquêteurs ont suggéré dans le document "Note ERRATUM et Précisions" le retrait du mot "*Vraisemblablement*" dans la phrase "Ainsi, le projet éolien du Petit Bos est *vraisemblablement* placé en dehors du champ d'application de la procédure de dérogation pour la destruction d'espèces animales protégées." Cette phrase apparaît dans le dossier à plusieurs endroits et le choix de ce mot par le promoteur lui-même montre qu'il n'est pas tout à fait sûr de ses affirmations. Il est indispensable de le laisser en l'état à moins de modifier complètement la phrase pour affirmer la nécessité d'une telle demande de dérogation.

Notre conclusion

Le promoteur est dans une attitude de déni vis-à-vis de l'impact de son projet sur les espèces protégées. Une attitude responsable consisterait à déposer la demande de dérogation nécessaire comme le font la plupart des promoteurs éoliens dans de telles situations. Nous relevons que la direction départementale des territoires a rendu un avis qui réclame également le dépôt d'une telle demande.

Nous pensons que la DREAL aurait dû exiger cette dérogation et que son absence fera l'objet d'une action en justice devant le conseil d'État.

Nous notons également que pour le projet de la queue d'âne qui se trouve à 5,5 kms de ce projet, le promoteur avait bien déposé une demande de dérogation et les projets sont quasiment identiques, avec le même cabinet d'étude et les mêmes mesures d'évitement proposées.

Bien entendu une telle demande ne serait pas acceptable puisque le projet du promoteur ne revêt en aucun cas un intérêt public majeur sans autre alternative et c'est une condition indispensable pour obtenir ladite dérogation. C'est sans doute la raison pour laquelle, le promoteur fait tout son possible pour contourner cette obligation légale.

Au titre des impacts sur l'environnement et pour les tentatives de contournement de la loi par le promoteur, nous concluons que ce projet doit être refusé.

Observation N°2 - L'Aire d'Étude Immédiate est fréquentée par de nombreux équidés et bovins

Notre constat

L'Aire d'Étude Immédiate du parc éolien accueille de nombreux équidés qui font partie du centre équestre local ou qui appartiennent à différents propriétaires. A noter qu'il existe également à proximité de la Zone d'Implantation Potentielle un élevage de vaches qui pourrait également être impacté. Il existe peu ou pas d'étude mesurant l'impact d'éoliennes installées à proximité des animaux mais il y a toutefois de nombreux témoignages qui signalent des changements comportementaux, voire même une mortalité inquiétante qui invitent à une certaine prudence.

Notre conclusion

La présence de nombreux chevaux et de quelques vaches sur ce secteur est caractérisée. Les impacts des éoliennes sur les animaux ne sont pas très connus mais il existe de nombreux soupçons quant à leur dangerosité et compte tenu du fait que le promoteur ne s'en est pas inquiété dans son dossier, il nous semble préférable, au nom du principe de précaution, de ne pas donner suite à ce projet.

Observation N°3 - La phase de construction et de démantèlement aurait des conséquences irréversibles sur la zone d'implantation

Notre constat

Des milliers de tonnes de béton sont nécessaires à l'installation des aérogénérateurs et elles resteront sur place à jamais car les procédures de désinstallation de ces machines prévoient uniquement le recouvrement des fondations et non pas l'excavation. Comble d'inanité, après une vingtaine d'années de fonctionnement, le remplacement éventuel des machines que ces tonnes de béton supportent imposera de nouvelles fondations. A cause des vibrations permanentes que nacelles et pales produisent et que fondations, ferrailages, mâts, subissent. Sans oublier les sols qui les entourent et les circulations hydrauliques qui les drainent et les traversent.

Le projet du « Petit Bos », tout comme celui de la « Queue d'âne » sont situées dans une zone particulièrement fragile au bord de la zone de contact entre deux assises géologiques : au nord, le socle cristallin, granitique, du Massif Central, au sud la bordure du bassin sédimentaire aquitain calcaire. C'est de cette rupture géologique, créatrice de diversités et de contrastes, que ce territoire tire une part essentielle de ses richesses environnementales.

Les terrains convoités par le promoteur situés en tête de bassin sont peu perméables et participent au maintien de zones humides et à l'alimentation de nombreuses petites sources. Les bouleversements qu'entraîneront les importants travaux de déforestation, défrichage, d'excavation puis d'enfouissement de béton auront des conséquences importantes sur ces équilibres hydrauliques précaires. Les nombreuses circulations d'engins de déplacements de terre et de manipulations de matériels impacteront les sols sur des surfaces beaucoup plus vastes que celles occupées par les seules machines.

Par ailleurs, la construction d'un tel parc nécessite le passage de milliers de camions qui vont générer autant d'émissions de gaz à effet de serre. Bon nombre de voies de circulation non prévues pour ces usages intensifs et contraignants seront détériorées et ceci sur de grandes distances. Leur réfection entraînera un nombre important de travaux connexes qui à leur tour généreront leur part d'émission de Gaz à Effet de Serre et de pollution.

Notre conclusion

Les sols sont le point de départ de beaucoup de choses et nous avons trop souvent tendance à les négliger. Le promoteur sous-estime les impacts de ses constructions vis-à-vis des sols, ainsi que les nuisances globales que les travaux gigantesques vont entraîner.

Le collectif Milhac Transition est opposé au projet de parc éolien du lieu-dit Petit Bos à Milhac-de-Nontron, car il n'est pas réaliste.

Observation N°4 - La région n'est pas suffisamment venteuse

Notre constat

Le projet est envisagé dans une région peu venteuse. Pour compenser le manque de vent, les machines envisagées doivent être plus hautes que dans d'autres régions. Ce qui entraîne automatiquement plus de nuisances, plus de contraintes de mise en œuvre et plus de contestation pour une rentabilité énergétique très discutable.

Le promoteur n'a pas tenu compte de l'histoire. Nous sommes un territoire de moulins à eaux et non pas de moulins à vent contrairement à d'autres régions. Nous pensons qu'il faut savoir tirer les enseignements du passé.

Notre conclusion

En raison du manque notoire de vent dans notre département, le promoteur veut nous condamner à recevoir les plus hautes éoliennes de France. Il faut reconnaître que l'éolien n'est pas adapté à ce territoire et l'abandonner afin de se concentrer sur d'autres sources d'énergie plus appropriées (Photovoltaïque sur les toits des bâtiments par exemple).

Observation N°5 - Le facteur de charge calculé n'est pas réaliste

Notre constat

Le promoteur annonce un facteur de charge de 26,8% alors qu'à titre de comparaison, le facteur de charge moyen en Nouvelle Aquitaine est de 23,4% (En intégrant les parcs très ventés en bordure de littoral) et celui de la région Occitanie est de 26,8% alors que la région comporte des espaces très très ventés comme Narbonne, Perpignan,...).

Notre conclusion

Il nous semble bien mensonger d'annoncer un facteur de charge à 26,8% en Dordogne. D'autant plus que le promoteur n'a pas rendu public les résultats du mât de mesure. Il est fort possible que la rentabilité du projet ne soit pas celle annoncée sur le papier et cela rend par conséquent, le projet très risqué, au point que le promoteur ne soit plus en mesure de répondre à ses engagements. Nous ne souhaitons pas que notre commune prenne un tel risque qui nous paraît déraisonnable.

Observation N°6 - L'entreprise qui porte le projet n'est pas solide

Notre constat

Nous constatons une certaine dilution des responsabilités et des difficultés à cerner l'entreprise qui porte le projet. Il a été initié par le cabinet d'étude "Soleil du Midi", mis en forme par la société Solveo-Energie et, aujourd'hui porté par la SARL "Champs Gazania". Cette société ne comporte aucun salarié, un capital de 1000 euros et son gérant est déjà impliqué dans 31 autres sociétés. Il s'agit d'une simple structure juridique et financière sans assise particulière même si elle semble rattachée au groupe Solvéo Energie.

Notre conclusion

Cet imbroglio n'inspire pas confiance et il nous semble très risqué de confier la réalisation et le suivi d'un tel projet au trio particulièrement fragile Soleil du midi, Groupe Solvéo et Champs Gazania. Cela est d'autant plus vrai qu'ils ont, non seulement des défaillances quant à la structure juridique susceptible de porter le projet mais également des manquements quant à l'expertise nécessaire comme nous l'évoquons dans l'observation suivante.

Observation N°7 - Le groupe qui propose de mener le projet n'a pas l'expérience nécessaire

Notre constat

Le groupe Solvéo énergie qui semble la structure la moins fragile n'a aucune expérience concrète dans l'exploitation de parc éolien de cette ampleur. En matière d'énergie renouvelable, il a principalement travaillé sur des parcs photovoltaïques et nous pensons qu'il n'est pas en mesure d'appréhender les spécificités du très grand éolien, notamment en termes de nuisance vis-à-vis de la biodiversité et des habitants. Il présente des certificats ISO qui sont clairement estampillés pour des projets photovoltaïques.

Notre conclusion

Il ne nous semble pas raisonnable de confier à une entreprise sans expérience la réalisation des plus hautes éoliennes de France.

Le collectif Milhac Transition est opposé au projet de parc éolien du lieu-dit Petit Bos à Milhac-de-Nontron, car il a des impacts négatifs sur notre qualité de vie.

Observation N°8 - Le projet est incompatible avec les caractéristiques du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin

Notre constat

La commune de Milhac-de-Nontron se trouve dans le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin et bénéficie d'un environnement très préservé pratiquement dépourvu de pollution visuelle ou sonore. L'installation d'un parc éolien de cette ampleur va inévitablement générer des nuisances en altérant nos paysages, nos ciels étoilés et le calme de nos campagnes. Ces éléments sont des éléments fondateurs et constitutifs de notre Parc Naturel régional qui présente une véritable identité.

Notre conclusion

L'implantation d'éoliennes géantes au sein du Parc Naturel Régional va contribuer à sa perte d'identité et d'authenticité.

Observation N°9 - La distance entre les éoliennes et les premières habitations est trop courte.

Notre constat

Des hameaux sont situés, l'un à 624 mètres de l'éolienne E4, un autre à 650 mètres de l'éolienne E2.

Une trentaine d'autres s'inscrivent à l'intérieur d'un cercle d'un rayon de 2 km.

L'article L. 515-44 du code de l'environnement (ancien art. L. 553-1), modifié par la loi N° 2015-992 du 17 août 2015, est ainsi rédigé : « l'autorisation d'exploiter est subordonnée au respect d'une distance d'éloignement entre les installations et les constructions à usage d'habitation, les immeubles habités et les zones destinées à l'habitation définies dans les documents d'urbanisme en vigueur à la date de publication de la même loi, appréciée au regard de l'étude d'impact prévue à l'article L. 122-1. Elle est au minimum fixée à 500 mètres. »

Le promoteur semble s'être simplement contenté de respecter ce minimum de 500 mètres sans préciser comment il a « apprécié », au regard de l'étude d'impact, que les distances d'éloignement étaient compatibles avec l'implantation de machines de très grande hauteur.

Rappelons que cette limite minimale de 500 mètres a été fixée, il y a fort longtemps, lorsque les machines avaient une hauteur moitié moindre que celles pressenties aujourd'hui.

Ce point très important, tant au niveau de la sécurité en général que des nuisances acoustiques, stroboscopiques,... et surtout de l'impact sur la santé, notamment mentale, des proches riverains, anxiété, stress, dépression... a toujours été négligé et même nié par les promoteurs. Et le législateur n'a jamais jugé utile, en vertu tout particulièrement du principe de précaution, d'imposer des règles beaucoup plus sages alors que d'autres pays ont au contraire progressé dans le sens d'une plus grande prudence.

Des pays voisins appliquent par exemple la règle des 10 H qui impose une distance minimale égale à 10 fois la hauteur en bout de pale des aérogénérateurs.

Notre conclusion

A ce stade, il convient aussi de se souvenir que l'Académie de médecine a depuis également fort longtemps préconisé une distance minimale de 1 500 mètres.

En respectant cette règle sanitaire, aucune machine ne pourrait être implantée dans la zone d'implantation potentielle, ce qui confirme que le lieu choisi par le promoteur n'est absolument pas adapté et que ce projet doit être définitivement abandonné.

Observation N°10 - Le projet a, dès le début, généré d'importantes tensions sociales entre les habitants, entre les élus et surtout entre les habitants et les élus.

Notre constat

En raison de l'absence de procédure pour faciliter la concertation et co-construction indispensable pour permettre l'acceptabilité de projets environnementaux de cette nature, un climat délétère s'est installé sur le territoire.

Le projet de la SARL Champs Gazania n'est pas un projet de territoire et les élus de la commune de Milhac-de-Nontron n'ont jamais présenté le projet à la population. Aucune réunion publique n'a été organisée et nous constatons qu'une large partie de la population est encore très mal informée quant à la hauteur des éoliennes envisagées par exemple.

L'information a été confiée principalement au promoteur qui s'est chargé d'un service minimum sans entamer de véritables procédures de concertation.

Notre conclusion

D'une manière générale, un tel projet menace les liens sociaux et crée des tensions alors même que ce territoire fragile demande de la solidarité, voire de la fraternité pour permettre à toutes les générations et tous les milieux sociaux de bien vivre ensemble. Il est indispensable de tourner la page pour permettre à nouveau un développement collectif de ce territoire.

Observation N°11 - Le projet entraîne une inégalité de traitement entre les hameaux de notre commune.

Notre constat

Notre commune est relativement étendue avec une superficie proche de 35 km². Elle est constituée de nombreux hameaux répartis tout autour du centre-bourg. Il existe, à ce jour, une relative égalité de traitement entre les hameaux et une certaine fraternité. Le projet éolien du petit bos est envisagé sur le Nord de la commune et c'est donc tous les hameaux de ce secteur qui vont être fortement impactés alors que la partie Sud restera relativement préservée.

Notre conclusion

En envisageant un projet aussi impactant, l'équipe municipale de la précédente mandature a pris le risque de créer de réels déséquilibres en termes de traitement entre les différents hameaux. Cette situation est la source probable de nouvelles animosités et d'amertume entre les habitants. La valeur des biens tout autant

que la qualité de vie des habitants pourraient connaître des différences entre le Nord et le Sud et ce n'est pas souhaitable pour l'unité de la commune.

Observation N°12 - Le projet diminue l'attractivité globale de notre commune

Notre constat

Depuis plusieurs années, notre commune voit son nombre d'habitants diminuer. La population est vieillissante et le nombre de logements non occupés grandissant.

Dans le même temps, nous constatons une augmentation du nombre de "néo-ruraux" qui viennent s'installer sur la commune et de personnes qui viennent y passer leur retraite. La plupart d'entre elles viennent pour la préservation du territoire et fuient d'une certaine manière les zones urbanisées et les régions trop industrialisées. Bien souvent, elles ont choisi notre Parc Naturel Régional pensant qu'il s'agissait d'un gage de préservation contre les projets déraisonnables envisagés par tout un pan de l'industrie capitaliste.

La crise sanitaire entraîne une augmentation des mouvements de la ville vers la campagne et l'arrivée prochaine du haut-débit dans notre commune va permettre d'envisager davantage de télétravail.

Ce contexte et ces évolutions vont peut-être permettre de sauver notre commune et il est indispensable de créer un climat favorable pour faciliter ces transferts de population à notre avantage et permettre une bonne intégration des "nouveaux" avec les familles historiquement installées sur la commune.

Notre conclusion

L'implantation d'un projet éolien démesuré sur la commune a des conséquences sur les populations installées mais elle constitue surtout un repoussoir pour l'arrivée de nouvelles populations. Il est clair qu'entre une commune polluée par des machines de 200m aux multiples impacts et une autre commune encore préservée, le choix de personnes aspirant à une autre vie sera vite fait.

Nous pensons avoir le retour d'expérience nécessaire pour afficher cette position car notre collectif est constitué tout autant de personnes installées ici depuis des années que de néo-ruraux.

Il s'agit de choisir si nous souhaitons une commune dépeuplée d'habitants et remplie d'éoliennes pour alimenter des territoires urbains gourmands en énergie ou si nous préférons une commune vivante, attractive qui s'attache à réaliser une transition énergétique raisonnable et adaptée à notre situation.

Le collectif Milhac Transition est opposé au projet de parc éolien du lieu-dit Petit Bos à Milhac-de-Nontron, car il est une atteinte à la démocratie et aux droits des femmes et des hommes.

Observation N°13 - Le projet n'est pas accessible au plus grand nombre.

Notre constat

Le dossier présenté par le promoteur est extrêmement complexe et comporte plus d'un millier de pages. Comment la population peut-elle en prendre connaissance en un délai d'un mois sachant que les synthèses proposées et réalisées par le promoteur pointent rarement les réelles difficultés ? Par ailleurs, le dossier est composé de plusieurs volumes dont certains sont très longs à télécharger. Cela nécessite une bonne

connexion internet, ce qui n'est pas le cas de tous les habitants sur la commune.

L'enquête publique a été lancée en pleine crise sanitaire, privant ainsi les associations locales de défense de l'environnement et du cadre de vie de la possibilité de réunir les habitants pour les informer. Notre collectif avait pour projet d'organiser une réunion publique mais cela n'a pas été possible compte-tenu de la crise sanitaire. Nous avons apprécié le prolongement de 15 jours de l'enquête publique mais cela ne compensera pas complètement les handicaps imposés par la crise sanitaire. Les personnes âgées, bien ancrées dans ce territoire ne vont pas prendre le risque d'aller rencontrer les commissaires enquêteurs.

Notre conclusion

Même si l'enquête publique est un relatif succès avec plus de 1000 observations à l'heure où nous déposons nos observations, des conditions normales auraient permis un débat plus complet et plus efficace pour donner à chacun les moyens de se prononcer en toute connaissance de cause.

Observation N°14 - Le projet n'a pas été concerté.

Notre constat

Le projet n'a pas été mené en concertation. Aucune réunion publique n'a été organisée par les institutions et seul le promoteur a organisé une réunion d'information. Cette dernière n'a absolument pas été menée dans une logique de concertation mais simplement dans le but de pouvoir mentionner dans le dossier du projet l'existence d'une réunion. Plusieurs membres de notre collectif ont participé aux deux réunions organisées par le promoteur et ont pu constater que ce dernier n'était pas à l'écoute de la population, affichant même parfois un certain mépris et une certaine condescendance vis-à-vis des inquiétudes exprimées. Les élus du précédent mandat n'avaient reçu aucune investiture de la part des habitants pour engager la commune sur la voie de l'éolien industriel. A aucun moment, lors de leur élection, il n'avait été question d'un tel projet.

De la même manière, le Parc Naturel Régional n'a pas joué son rôle en organisant des débats sur la question du grand éolien industriel qui pose question et est sujet à caution sur ce territoire

Les associations locales de défense ont pourtant lancé l'alerte à maintes reprises mais elles n'ont pas été soutenues ni entendues par les élus de l'époque, contrairement à la population qui a parfaitement saisi l'existence d'un véritable danger.

Notre conclusion.

Un projet de cette ampleur qui ne fait pas l'objet de concertation avec la population ne peut pas être de qualité et ne bénéficiera jamais de l'acceptation des habitants. Ce n'est pas un projet de territoire.

La transition énergétique passe avant tout par une transition démocratique pour impliquer les habitants et faire en sorte que le projet soit une réussite.

Imposer le projet contre l'avis de la population est prendre le risque de créer des fractures et des tensions entre les habitants, entre les élus et entre les habitants et les élus. C'est dangereux pour le développement d'une collectivité quelle qu'elle soit et il est temps d'y mettre fin. Dans ces conditions, si le projet n'était pas rapidement stoppé, le climat social se dégraderait encore davantage et compliquerait réellement la vie des habitants et pénaliserait le développement du territoire.

Observation N°15 - Le projet n'a pas le soutien des élus locaux ni de la population.

Notre constat

Le promoteur se targue à plusieurs reprises d'avoir le soutien des élus et laisse entendre que le grand éolien serait plébiscité par la population.

La réalité est que les élus de la commune de Milhac-de-Nontron ont voté contre par 14 voix contre une. Les communes avoisinantes, (à l'exception de Saint Jory-de-Chalais située sur une autre Communauté de communes et moins concernée) ont également voté contre.

Le département s'est, depuis longtemps, prononcé contre le grand éolien en Dordogne et la région a présenté récemment un SRADDET qui est contesté par 165 associations et qui a été fustigé pendant l'enquête publique.

Dans le même temps, l'enquête publique de Milhac-de-Nontron, démarrée le 27 octobre 2020 a enregistré plus de 1200 observations qui sont opposées au projet à une immense majorité .

Notre conclusion

La réalité est que ce projet n'est pas soutenu, ni par les élus, ni par les habitants. Les observations favorables au projet se comptent sur les doigts des deux mains et elles émanent la plupart du temps de l'entourage très proche du projet (Le constructeur Nordex, la famille du promoteur ou des proches du puissant lobby France Energies Eolienne...), Il n'y a quasiment aucun soutien local.

Dans ces conditions, à l'heure où l'Etat nous parle de grands débats, il nous semble indispensable d'entendre la réalité du territoire et de considérer l'opposition très argumentée des habitants et des institutions locales.

Le collectif Milhac Transition est opposé au projet de parc éolien du lieu-dit Petit Bos à Milhac-de-Nontron, car il a des impacts négatifs sur notre économie locale.

Observation N°16 - Le projet n'apporte aucun emploi pérenne sur le territoire.

Notre constat

Dans son dossier, le promoteur nous indique que le centre de maintenance sera en Charente si des éoliennes Nordex sont implantées (Il ne précise rien pour les éoliennes GE) et que le centre de supervision sera à Fenouillet, à côté de Toulouse.

Notre conclusion

Ce projet n'apporte aucun emploi, ni à la commune, ni à la communauté de communes, ni au département. Cet état de fait vient renforcer encore un peu plus le rapport déséquilibré entre gains et nuisances attendus à l'échelle de l'Aire d'Étude Étendue.

Observation N°17 - Le projet n'est pas compatible avec le tourisme vert.

Notre constat

L'installation d'équipements industriels démesurés retire à notre environnement son caractère rural et champêtre tout en portant atteinte à la spécificité de nos paysages. Une telle démarche va à l'encontre d'un développement du tourisme vert recherché par la clientèle touristique qui s'aventure dans cette partie de la Dordogne.

Les impacts sont clairement décrits dans les observations 714 proposé par un collectif d'hébergeurs et 871 présenté par Parenthèses Imaginaires, l'entreprise touristique la plus importante de la commune. Il semble évident que le projet aura des répercussions sur le tourisme.

Notre conclusion

L'activité économique est faible sur ce territoire et le tourisme reste un axe de développement important qu'il convient de préserver. Il constitue un soutien important à d'autres pans de l'économie locale comme les petits producteurs, les restaurateurs ou les artisans et ce projet peut contrarier le maintien et le développement de l'activité touristique.

Observation N°18 - Le projet va entraîner une baisse des valeurs immobilières.

Notre constat

La proximité des éoliennes avec certains hameaux va entraîner inévitablement une baisse de la valeur de ces hameaux. Certains vont vraisemblablement devenir invendables. Plusieurs témoignages de notaires et d'agents immobiliers vont dans ce sens et la parole des professionnels du secteur devrait être davantage prise en compte pour établir un diagnostic fiable de la situation.

Notre conclusion

Même si les promoteurs s'en défendent, il est difficilement imaginable que l'installation de 4 aérogénérateurs de 200 m à proximité d'une habitation n'ait pas d'impact sur la valeur des biens immobiliers. Il est en général, évalué à 30% mais cet impact est à peine évoqué dans le dossier et surtout, pas du tout compensé vis-à-vis des propriétaires lésés.

Le collectif Milhac Transition est opposé au projet de parc éolien du lieu-dit Petit Bos à Milhac-de-Nontron, car il n'est pas la bonne réponse pour lutter contre le réchauffement climatique.

Observation N°19 - Ce type de projet est particulièrement inégalitaire.

Notre constat

Au-delà de la situation locale, nous constatons que l'équilibre économique du projet, et plus largement de l'ensemble du développement de l'éolien industriel, repose d'une part sur des produits commerciaux surévalués grâce à une tarification de rachat largement privilégiée et, d'autre part, sur une logique de

subventions très généreuse. Il est donc très étonnant et même choquant, nonobstant l'environnement libéral de notre économie, que ces conditions très favorables soient offertes, et même réservées, à des investisseurs multinationaux très éloignés des territoires sur lesquels ils sévissent. Ce projet n'est ni citoyen, ni collectif et ni solidaire. Cette approche génère une fois de plus des inégalités où certains s'enrichissent pendant que d'autres ont toutes les nuisances.

Notre conclusion

Cette approche ne permet pas de construire une société harmonieuse. Selon nous, une approche efficace passe au contraire par des choix plus équilibrés qui s'appuient sur des solutions énergétiques adaptées au territoire, une répartition juste des profits, une décroissance générale et une réduction importante de notre consommation.

Observation N°20 - Le projet est plus financier qu'écologique.

Notre constat

Le promoteur refuse de faire une demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées, il choisit la variante la plus rentable alors même qu'elle ne permet de respecter la distance réglementaire entre l'éolienne E4 et la route départementale D82. Il minimise les 61 impacts qu'il a relevés dans son dossier et maximise les 7 impacts "positifs" qu'il a identifiés.

Notre conclusion

Ce projet nous semble bien plus financier que écologique et le promoteur cherche à duper la population en s'appuyant surtout sur une écologie politique et dogmatique alors que nous avons besoin comme ailleurs d'une écologie réaliste et pragmatique.